



Nantes, le 4 septembre 2023

Monsieur Bruno Lasserre, président du comité  
des États généraux de l'information  
Monsieur Christophe Deloire, délégué général

Objet : contribution aux États généraux de l'information

Messieurs le président et délégué général,

Le CNCLP, Collectif National des Correspondants Locaux de Presse, est une association qui défend les droits des Correspondants Locaux de Presse (CLP) et vise à améliorer leurs conditions d'exercice. Les CLP sont environ 30 000 en France. Avec le statut de travailleurs indépendants, ils remplissent jusqu'à 75% des pages de la presse régionale. [Le statut du Correspondant Local de Presse](#) a été créé en 1987 : il prévoit que le CLP réalise une collecte d'informations qui seront ensuite mises en forme par un journaliste. Cependant, dans la pratique, le statut a été détourné au fil du temps : les titres de presse demandent aujourd'hui aux CLP de réaliser des enquêtes de terrain, de rédiger et mettre en forme les articles. Pour ce travail de journaliste localier, les CLP perçoivent des [honoraires moyens de 4 euros de l'heure](#). Les titres de presse ne réussissent plus, aujourd'hui, à "recruter" suffisamment de CLP.

Il est urgent de repenser le statut des correspondants locaux de presse. Notre association demande une refonte totale de ce statut, obsolète et inique. Le SNJ-CGT et la CFDT-journalistes ont cosigné [une déclaration commune](#) en ce sens.

Les CLP sont essentiels à la démocratie locale et à la presse quotidienne et hebdomadaire régionale. Nous en appelons à vous pour que les États généraux de l'information se saisissent de cette question.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre requête, recevez, messieurs le président et délégué général, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le CNCLP,  
Hélène Rolland et Élina Barbereau  
cofondatrices et administratrices